

# Évaluation des Plans de cohésion sociale et des actions menées dans ce cadre par Lire et Écrire sur la période 2009-2011

## Conclusions et recommandations du rapport – Juin 2012

### Conclusions

- ❖ Le dispositif des PCS constitue une opportunité pour Lire et Écrire de renforcer son ancrage local en vue d'aller plus aisément à la rencontre des personnes en difficultés de lecture et d'écriture, de faire émerger la demande d'alphabétisation et de promouvoir la prise en compte des difficultés de ces personnes, et ce notamment via le développement de partenariats multiples avec les acteurs locaux et la promotion d'une culture collaborative entre ces différents acteurs.
- ❖ Les PCS offrent par ailleurs la possibilité de développer l'alphabétisation dans le cadre de stratégies plus larges visant l'inclusion et la cohésion sociale, dans une perspective politique globale de lutte contre les inégalités et les exclusions, qu'elles soient sociales, culturelles, politiques ou économiques.
- ❖ Grâce à cette vision globale, le PCS a, dans plusieurs communes, constitué une opportunité pour aller à la rencontre d'un public souvent belge et non demandeur d'emploi, que l'on parvient difficilement à toucher, et a donné la possibilité de proposer à ces personnes une offre de formation qui n'est généralement pas possible de mettre en place via les financements habituels qui visent majoritairement les publics en démarche d'insertion socioprofessionnelle.
- ❖ Grâce à la continuité que plusieurs communes ont assurée entre le PCS et des dispositifs stratégiques précédents (comme le PPP ou le PST<sup>1</sup>), les PCS ont permis de pérenniser des actions qui étaient déjà en place mais pour lesquelles les financements venaient à leur terme.
- ❖ Si les enjeux de Lire et Écrire et des PCS se rejoignent et s'articulent largement, les actions développées dans ce cadre peuvent toutefois être soumises à des enjeux plus politiques, dépendant donc de tensions politiques locales et de priorités politiques fluctuantes, ce qui freine le développement d'actions pérennes et stables.
- ❖ A ce jour, les données de la DiCS montrent que les communes ayant inscrit l'alpha parmi l'ensemble des actions financées de par leur PCS représentent moins d'un tiers du total des communes ayant un PCS, alors que parmi les communes non couvertes, Lire et Écrire en identifie plusieurs où la problématique de l'illettrisme est prégnante et appelle à une action de long terme et donc à des moyens supplémentaires et structurels.
- ❖ Alors que les actions d'alpha sont formellement reconnues comme pouvant s'inscrire dans l'axe 4 (retissage des liens sociaux, intergénérationnels et culturels), aussi bien que dans l'axe 1 (insertion socioprofessionnelle) des PCS, ce qui permettrait de développer plus facilement des actions à l'adresse des personnes les plus éloignées de la formation, ces actions restent majoritairement inscrites dans ce dernier, traduisant la vision prépondérante de l'alpha comme un outil d'insertion socioprofessionnelle avant tout.
- ❖ Les PCS constituent un dispositif stratégique complexe comportant une certaine lourdeur administrative, des changements de paramètres fréquents et ne s'inscrivant pas toujours dans une logique de projet, ce qui peut freiner la mise en place et l'implémentation des actions ; par ailleurs, la grande diversité des acteurs qui y sont impliqués entraîne des collaborations parfois difficiles, étant donné que les modes de fonctionnement et de prise de décision, ainsi que les objectifs et les visions peuvent varier significativement d'un partenaire à l'autre.

<sup>1</sup> PPP : Plans de Prévention de Proximité (2004-2008) ; PST3 : Plan Stratégique « Inclusion sociale » du Gouvernement wallon (2005-2009).

## Recommandations

Nous demandons que :

- ❖ Des moyens plus importants soient affectés aux communes, en cohérence avec les objectifs fixés pour les PCS, et que des critères clairs d'affectation des moyens puissent être définis, renforçant la possibilité d'objectiver le choix des priorités et actions inscrites dans le plan d'action des PCS.
- ❖ Les actions d'alpha soient de manière généralisée reconnues, dans la pratique comme dans la théorie, aussi bien dans l'axe 4 que dans l'axe 1 du PCS, permettant d'ouvrir les actions à un public autre que celui qui se situe strictement dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle, et que la pertinence d'inscrire les actions d'alpha dans les 4 axes du PCS puisse être évaluée, étant donné la transversalité de la question de l'alphabetisation.
- ❖ Une attention particulière soit portée à la dynamique partenariale, particulièrement dans les communes où la culture collaborative n'est pas ancrée.
- ❖ Une clarification des missions, compétences et finalités de chaque partenaire puisse systématiquement être opérée dans les communes qui développent un projet PCS, afin d'éviter les tensions politiques et les attitudes de compétition entre partenaires.
- ❖ Une clarification soit par ailleurs dès le départ menée avec les partenaires, concernant les différents concepts et points de vue en présence, afin de s'assurer d'une compréhension mutuelle des enjeux communs et spécifiques.
- ❖ Une simplification administrative soit opérée, couplée à un mode de gestion dynamique et développant la culture de collaboration, ainsi que cela s'avère déjà efficace dans plusieurs PCS.
- ❖ Une position politique forte priorise une approche selon laquelle l'identification des enjeux et la définition des actions à mener fasse constamment l'objet d'une évaluation et d'une renégociation collective.
- ❖ Les actions et stratégies développées au niveau local puissent être efficacement relayées à d'autres niveaux (intercommunal, sous-régional, régional) ; en ce sens, la mise en place du projet des plateformes territoriales pour l'alpha devrait permettre une coordination des visions et des actions au-delà du niveau local, et avec tous les acteurs impliqués, et une inscription des actions dans des perspectives à long terme ; les initiatives comme l'inter-PCS de Mons ou d'autres collaborations plus informelles entre plusieurs PCS pourraient directement s'inscrire et s'intégrer au sein de ces plateformes.
- ❖ Tous les partenaires des PCS puissent être impliqués dans la concertation concernant la méthodologie d'évaluation du dispositif et des actions développées dans ce cadre. Ainsi, pour l'évaluation du dispositif qui succédera au PCS 2009-2013, nous recommandons qu'une proposition de méthodologie construite au niveau de la DiCS soit présentée aux communes et partenaires préalablement au lancement de l'évaluation, permettant à ceux-ci d'exprimer leur avis et leurs suggestions pour finaliser, ensemble, une méthodologie à laquelle l'ensemble des acteurs impliqués dans le PCS auront contribué, et à laquelle ils adhéreront donc collectivement.

Particulièrement, en ce qui concerne l'évaluation des « bénéficiaires », nous suggérons que, dans le cadre d'une prochaine évaluation, l'approche fasse l'objet d'une méthodologie qui prenne en compte les difficultés de lecture et écriture, en se basant sur l'expérience de partenaires du secteur de l'alpha<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> A titre d'exemple, voir : Lire et Ecrire en Wallonie, *Prendre en compte les personnes en situation d'illettrisme dans un contexte d'évaluation d'une action politique auprès des publics bénéficiaires – note méthodologique*, mars 2012.